

LETTRE D'INFORMATION DU LABORATOIRE MIL (EA7382) MARCHÉS, INSTITUTIONS, LIBERTÉS

EDITO

Chers Collègues, Chers lecteurs,

Voici déjà le 10ème numéro de la lettre d'information du MIL, lancée fin 2018 !

La diversité des manifestations organisées par notre laboratoire sur le premier semestre 2023 est à l'image des approches plurielles du droit portées par ses membres.

Mesurons-le au regard des dernières manifestations : deux colloques co-organisés au Conseil d'Etat (l'un sur les 150 ans de l'arrêt Blanco, l'autre sur les thèmes du Congrès de la Fédération Internationale pour le droit Européen) ; des tables rondes autour d'ouvrages récents (F. Fabbrini, sur « EU Fiscal Capacity » ; D. Baranger sur « La Constitution : sources, interprétation, raisonnement », notre collègue G. Bligh sur son ouvrage « Hart – le Droit, la liberté, la morale ») ; la poursuite des conférences de l'ANR Cepassoc, porté par Claire Marzo ; l'association du MIL à l'EUR Frapp avec une conférence sur le plurilinguisme dans le processus décisionnel européen ; une belle succession de cinq séminaires dans le cadre de l'axe libertés (sur des thématiques en lien avec le constitutionalisme, l'histoire des idées politiques, les libertés publiques) ; de nombreuses manifestations doctorales, prenant la forme d'une présentation des travaux avec le regard et les conseils d'un enseignants-chercheurs (séminaires doctoraux du MIL), ou de séminaires organisés par les doctorants eux-mêmes (ateliers doctoraux).

Mais ces évènements n'épuisent pas la vie du laboratoire. Elle s'enrichit également des publications, sous la forme d'ouvrages collectifs (soulignons la parution de l'ouvrage « Relations internationales » de B. Nabli chez Pedone et de « L'Union européenne et la paix » sous la direction de L. Potvin Solis, chez Bruylant) et de nombreux travaux individuels.

Toute cette dynamique est rendue possible par l'implication du plus grand nombre dans la vie collective du laboratoire, à la fois dans le cadre des axes de recherche (qui permettent de rattacher librement les travaux à de grands cadres théoriques) et des programmes financés (ANR, Chaire Jean Monnet, EUR).

Que la pause estivale soit propice au repos et à la préparation d'une rentrée active pour notre laboratoire, dans la perspective de son évaluation en 2024 !

Stéphane de La Rosa



DANS CE NUMÉRO :

- *Manifestations récentes*
 - *Entretien Mohammad Mustafa Mohiqi*
- *Vie du Laboratoire & Activités doctorales*
 - *Workshop*
 - *Séminaires doctoraux*
 - *Ateliers des doctorants*
 - *Soutenance de thèse*
 - *Concours Photo*
- *Publications/Ouvrages*
- *Sélection d'articles et de contributions individuelles*

MANIFESTATIONS RÉCENTES

8 FÉVRIER 2023

AXE INSTITUTIONS

COLLOQUE - AUTOUR DE L'ARRÊT BLANCO 1873-2023

CO-ORGANISATION : SIMON GILBERT, PROFESSEUR DE
DROIT PUBLIC

Considéré classiquement comme un sésame du droit administratif, l'arrêt Blanco rendu par le Tribunal des conflits le 8 février 1873 a été et demeure une source inépuisable de recherches et de réflexions pour des générations de juristes et d'universitaires.

Pour réévaluer en profondeur le savoir commun portant sur cet objet, l'interdisciplinarité interne au droit a été privilégiée, afin de donner une réelle place à l'histoire du droit, au droit privé, au droit constitutionnel, ainsi qu'aux droits étrangers, en plus des analyses de droit administratif.

L'ouvrage collectif de commémoration des cent cinquante ans de la décision Autour de l'arrêt Blanco (Dalloz 2023) entend ainsi explorer, de façon critique, la genèse de l'arrêt, les conditions et enjeux de sa redécouverte, ainsi que de son destin.

La manifestation scientifique qui se tient le jour de la date anniversaire de la décision de 1873 est pensée comme une restitution de l'ouvrage et met l'accent sur les échanges entre les contributeurs et les personnes présentes, sous le format de tables rondes.

Une synthèse des contributions sera publiée en 2023 à la RFDA.



Conseil
d'Etat

Salle de
l'Assemblée
générale

Mercredi 8
février 2023

Autour de l'arrêt
Blanco

1873-2023



17 FÉVRIER 2023

AXE MARCHÉS

CONFÉRENCE - LA PRÉSENCE FRANÇAISE À LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DROIT EUROPÉEN (FIDE)

ORGANISATION : STÉPHANE DE LA ROSA, PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC

FIDE France entend promouvoir la coordination de ces partenaires académiques et institutionnels en vue d'assurer la présence de la France aux Congrès. Sous l'impulsion de la Chaire Jean Monnet du MIL, la France participe désormais à la FIDE par l'intermédiaire d'une entité dédiée, FIDE France, qui coordonne la rédaction nationale entre deux sociétés savantes à dominante juridique, l'Association française d'études européennes et Trans Europe Expert, en lien avec des représentants du Conseil constitutionnel, du Conseil d'État, de la Cour de cassation et du SGAE



TABLE RONDE SUR L'OUVRAGE DE
FEDERICO FABBRINI

Professeur à Dublin City University & Fellow à Princeton University

EU FISCAL CAPACITY

Legal Integration after Covid-19
and the War in Ukraine



13 MARS 2023

AXE MARCHÉS
CHAIRE JEAN MONNET

"EU FISCAL CAPACITY – LEGAL INTEGRATION AFTER COVID-19 AND THE WAR IN UKRAINE"

TABLE RONDE - AUTOUR DE L'OUVRAGE DE FEDERICO FABBRINI

ORGANISATION : LAURE CLÉMENT-WILZ, PROFESSEURE DE DROIT PUBLIC

Avec la participation de **Laure Clément-Wilz**, **Stéphane de La Rosa**, **Alexandre Maitrot de la Motte** et **Arnaud de Nanteuil**, Professeurs de droit public.

Federico Fabbrini est professeur titulaire de droit européen à la Dublin City University, en Irlande, où il est également directeur fondateur du Brexit Institute et directeur du Law Research Centre. Federico est titulaire d'un doctorat en droit de l'Institut universitaire européen (EUI), a été greffier à la Cour constitutionnelle italienne et a précédemment occupé des postes universitaires aux Pays-Bas et au Danemark



22-25 MAI 2023

TRADUCTION ET POLITIQUE – UN HORIZON POUR LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES ?

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ 2023 EUR FRAPP

Participation au comité d'organisation et animation : **Laure Clément-Wilz**, Professeure de droit public

Pour plus d'informations [cliquez ici](#)

25 MAI 2023

AXE LIBERTÉS

TABLE RONDE - UN LIBÉRALISME SANS LES DROITS NATURELS

AUTOUR DES THÈSES DE HART SUR LES DROITS MORAUX

Organisation et présidence : **Frédéric F. Martin**, Professeur d'histoire du droit Avec la participation de **Gregory Bligh**, Maître de conférence en droit public à Sciences Po Lyon, membre associé du Laboratoire MIL, et **Marie Cretin-Sombardier**, Maître de conférence en droit public, JY CHEROT, Professeur émérite à l'Université d'Aix Marseille

Dans *Le droit, la liberté et la morale* (OUP, 1963), cycle de conférences qu'il prononce en 1962 dans le contexte des débats sur la libéralisation des mœurs et de la dépénalisation de l'homosexualité, H.L.A. Hart développe un libéralisme de coloration nettement utilitariste qui fait l'économie de toute doctrine des droits naturels – moraux dirait-on aujourd'hui – de l'individu.

Il réhabilite pour ce faire la distinction chère à John Austin et Jeremy Bentham entre les principes de la « morale positive » socialement acceptée et les principes de « morale critique » – s'appuyant plus particulièrement sur le principe de non-nuisance de J.S. Mill. C'est près d'une décennie plus tard qu'il précisera l'ampleur de son rejet des doctrines des droits moraux alors en pleine renaissance dans les facultés anglo-saxonnes (dans le sillage de Rawls), alors qu'il s'était contenté dans un premier temps de ne faire jouer aucun rôle à la notion.

L'argument de Hart se révèle complexe. Il résiste à la réduction benthamienne du concept des « droits » aux droits juridiques : il pourrait ainsi exister des « droits moraux extras-juridiques ». Il refuse toutefois d'y voir une expression du droit naturel mais seulement une dimension de la morale positive socialement acceptée. Il poursuit ainsi l'élaboration des positions qu'il avait esquissées une décennie auparavant. Au cœur de ces questions se trouve le rapport ambigu qu'entretient Hart au principe de non-nuisance J.S. Mill. S'appuyant sur le principe de non-nuisance dans un premier temps, c'est pour mieux, par la suite, critiquer Mill auquel il reprochera de vouloir défendre une philosophie des droits moraux qui ne dit pas son nom.

Ayant assuré la traduction et l'édition critique de l'ouvrage (Classiques Garnier, 2021), Gregory Bligh les a accompagnées d'un ample commentaire (« Un libéralisme sans les droits naturels. La philosophie politique de H.L.A. Hart », *ibid.*, p. 141-275).



Organisation et présidence :

Frédéric F. Martin, professeur d'histoire du droit, UPEC, laboratoire MIL (UR 7382)

Intervenant.e.s :

Gregory Bligh, maître de conférence en droit public, Sciences Po Lyon, CERCRID (UMR 5137)

Mathieu Carpentier, professeur de droit public – Université de Toulouse, co-directeur de l'Institut Maurice Hauriou (UR 4557), Membre junior de l'Institut universitaire de France

Jean-Yves Chérot, professeur émérite de droit public – Université Aix-Marseille, Laboratoire de théorie du droit (UR 202)

Marie Cretin-Sombardier, maîtresse de conférence en droit public – UPEC, laboratoire MIL (UR 7382)

Nicolas Nayfeld, professeur agrégé et docteur en philosophie, ATER à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

TABLE RONDE

de Gregory Bligh

14 JUIN 2023
10H00-12H00

MAISON DE L'ILE-DE-FRANCE
DE LA CITÉ INTERNATIONALE
UNIVERSITAIRE DE PARIS
98 BD JOURDAN,
75014 PARIS

RENCONTRE/DISCUSSION

THE LANGUAGE(S) OF POLITICS

Multilingual Policy-Making in the European Union



NILS RINGE

Professeur de Science Politique à l'Université du Wisconsin-Madison
Professor & Associate Chair for Diversity, Equity, and Inclusion



ISABELLE PINGEL



ISABELLE LÉGLISE



**MARIA-GRACIELA
VILLANUEVA BERDOT**



LUCIE GOURNAY



LAURE CLÉMENT-WILZ



14 JUIN 2023

CONFÉRENCE DE L'EUR-FRAPP

RENCONTRE/DISCUSSION AUTOUR DE L'OUVRAGE DE
NILS RINGE THE LANGUAGE(S) OF POLITICS –
MULTILINGUAL POLICY-MAKING IN THE EUROPEAN
UNION

Organisation : **Laure Clément-Wilz**, Professeure de droit public

20 JUIN 2023

AXE LIBERTÉS

TABLE RONDE

AUTOUR DE L'OUVRAGE DE DENIS BARANGER "LA
CONSTITUTION – SOURCES, INTERPRÉTATIONS,
RAISONNEMENTS"

Organisation : **Manon Altwegg-Boussac**, Professeure de droit public,
Laurie Marguet et **Claire Saunier**, Maîtresses de conférence en droit
public.

Cet ouvrage est consacré au traitement de la source constitutionnelle
par le droit constitutionnel positif. Il est conçu de manière à servir de
support à des enseignements universitaires de niveau Master en droit
constitutionnel et en droit public approfondi (mais aussi en droit
comparé et en philosophie du droit). Plus largement, il sera de nature
à intéresser toutes celles et ceux qui s'intéressent au droit
constitutionnel. Le séminaire a été l'occasion d'une discussion sur le
cadre théorique et épistémologique de l'ouvrage

27 JUIN 2023

ANR JEUNE CHERCHEURS

CONFÉRENCE CEPASSOC

LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS DE PLATEFORMES
NUMÉRIQUES EN DROIT INTERNATIONAL / DIGITAL
PLATFORM WORKERS' PROTECTION IN INTERNATIONAL
LAW

Organisation : **Claire Marzo**, Maître de conférence HDR en droit public,
coordinatrice du projet interdisciplinaire CEPASSOC sur la protection
sociale des travailleurs de plateformes et les apports de la citoyenneté
sociale (voir le site du projet : <https://cepassoc.hypotheses.org/>, projet
financé par l'ANR, projet N° ANR-20-CE26-001-01).

ENTRETIEN - MOHAMMAD MUSTAFA MOHIQI

PROFESSEUR DE DROIT PRIVÉ À L'UNIVERSITÉ DE KABOUL, RÉFUGIÉ À PARIS, PROGRAMME PAUSE - UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL, UPEC

Cher Mustafa Mohiqi, merci beaucoup d'avoir accepté cet entretien pour la Revue des droits de l'homme. Avant toute chose, pourriez-vous en quelques mots nous rappeler le contexte de votre présence en France et à Paris ?

Je m'appelle Mohammad Mustafa Mohiqi, je suis avocat, professeur d'université et titulaire d'un doctorat en droit privé en Afghanistan. J'ai été également membre de l'Association Afghane des Droits de l'Homme. Après l'arrivée au pouvoir des talibans, j'ai dû, face aux menaces qui pesaient sur moi, quitter l'Afghanistan. Aujourd'hui, je suis réfugié en France et je travaille comme chercheur à l'Université Paris-Est Créteil.

Grâce aux démarches du Doyen Laurent Gamet et du professeur Noé Wagener, j'ai été accueilli en septembre 2022 à la Faculté de Droit de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) dans le cadre du programme PAUSE (Programme national d'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil). Ce programme, cofinancé par l'Université Paris-Est Créteil et par le Collège de France permet à des chercheuses et des chercheurs contraints à l'exil de continuer à exercer leur profession. J'ai ainsi rejoint le laboratoire Marchés Institutions Libertés pour poursuivre mes recherches.

Je suis très sensible à l'environnement chaleureux de la Faculté de droit de l'UPEC et à l'accueil sincère de mes collègues. Il me tient à cœur de remercier en particulier le Doyen et professeur Laurent Gamet, les professeurs Noé Wagener, Manon Altwegg-Boussac et Stéphane De La Rosa Fernandez. Je tiens également à remercier Carole Torriero et Ghyslaine Gauthier ainsi que Léa Pougnet qui m'ont permis d'apprendre et de parler le français.

Le retour des talibans a détruit toute trace de lutte pour l'émancipation des femmes afghanes. Pouvait-on parler d'un acquis pour les femmes afghanes ?

Durant vingt ans, avant l'arrivée au pouvoir des talibans en août 2021, le régime politique, aux côtés des forces de l'OTAN, a connu une certaine stabilité. La nouvelle constitution a posé les conditions d'émancipation des femmes afghanes. Sur ces bases, et pendant deux décennies, elles ont pu progressivement construire leur vie sociale et retrouver l'espoir d'une vie libre.

Si l'éducation des jeunes filles afghanes a été l'une des réalisations majeures, l'amélioration de leur condition de vie est allée bien au-delà : les femmes sont entrées dans la société. On leur a reconnu le droit de travailler et de participer au destin de leur société. Elles ont été employées, ont occupé des postes gouvernementaux, sont devenues ministres, parlementaires, maires, avocates, juges et professeures d'université.

L'intégration des femmes afghanes dans la société a également trouvé un fondement juridique. La constitution afghane est en effet fondée sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Comme l'énonce le vingt-deuxième article de la constitution, toute forme de discrimination est interdite. Les femmes et les hommes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs devant la loi. En outre, la constitution afghane reconnaît les traités et accords internationaux. Conformément à son septième article, le gouvernement afghan doit respecter la Charte des Nations unies, les traités internationaux et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Et tout a été détruit...

Après leur retour à Kaboul le 15 août 2021, les talibans se sont empressés de détruire vingt ans d'avancées en matière de droits des femmes. Aujourd'hui, les femmes afghanes sont prisonnières des interdictions imposées par les talibans et luttent désespérément.

Les talibans nient le droit des femmes à la liberté. Sous leurs ordres, elles sont tenues de porter les vêtements choisis par le régime. Avec ces restrictions, les talibans, en plus de supprimer l'identité des femmes, ont fait disparaître leur visage de la société.

Les Nations unies ont insisté sur une autre dimension de la négation des femmes afghanes. Cette négation totale menace leur survie mentale. Des nouvelles quotidiennes de suicides de femmes sont publiées en Afghanistan.

Le caractère total et systématique de cette négation a pour effet voulu l'isolement radical du pays sur la scène internationale. Dans ces circonstances on peut se demander si on peut encore placer quelque espoir dans le droit.

Bien que l'Afghanistan adhère à toutes les conventions internationales portant déclaration des droits et libertés, les droits des femmes sont massivement bafoués par la législation des talibans.

Avec le retour des talibans, l'Afghanistan est le seul pays au monde où les femmes se voient explicitement refuser le droit à l'éducation. Sous ce régime, elles sont interdites d'école, d'université et de toute formation. Ces interdictions sont absolues. Or, le droit à l'éducation est l'un des droits fondamentaux de l'homme, souligné à l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les femmes afghanes se sont vu refuser le droit de travailler. Elles qui travaillaient dans les ministères, dans les tribunaux, dans l'administration, dans la police ou à l'université ont été licenciées sur ordre des talibans. Un récent ordre du chef suprême des talibans leur interdit de travailler, quel que soit le domaine, même au sein des institutions étrangères et des organisations humanitaires. Les talibans ont privé les femmes afghanes de cet accès au travail sous prétexte que c'est contraire à l'Islam. Pourtant, la religion n'interdit pas l'activité économique des femmes : dans d'autres pays musulmans, elles travaillent. Les femmes qui vivent seules et doivent subvenir seules aux besoins de leur famille sont brutalement affectées. Il arrive que ces femmes mendient ou vendent leurs enfants, y compris leurs filles.

La violation des droits des femmes s'accompagne de leur négation politique. La participation politique des femmes a été complètement détruite par le régime des talibans. Plus aucune d'entre elles ne siège au sein du gouvernement. Elles ont été complètement exclues de la scène politique de l'Afghanistan. Ce droit des femmes à participer à la vie politique de la société est pourtant clairement énoncé dans les textes internationaux. L'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme fait notamment référence au droit de participation politique de tous les membres de la société, y compris les femmes.

La liberté de mouvement leur est également niée. Sans leur père, leur mari ou leur frère, elles ne sont pas autorisées à se déplacer à l'intérieur du pays ni à l'étranger. Elles ne peuvent pas se rendre auprès d'une administration, des hôpitaux ou encore des centres de santé. Ces mesures cruelles privent ainsi les femmes afghanes de tout accès aux services sociaux et sanitaires. Elles frappent là encore aussi les femmes qui vivent seules et doivent s'occuper seules de leur famille. Ces interdictions violent ouvertement l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme portant droit de circulation.

Toute forme de contestation est sévèrement réprimée. Aujourd'hui, en Afghanistan, les femmes qui se rassemblent et manifestent pour défendre leurs droits sont arrêtées, torturées et tuées par les talibans. La liberté de réunion et de manifestation, un des droits fondamentaux reconnus par l'article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et par l'article 21 du Pacte sur les droits civils et politiques, n'a plus d'objet.

Et l'on s'accoutume à cette situation

La communauté internationale doit prendre des mesures concrètes et efficaces pour mettre fin à ce régime. Qu'il s'agisse des Nations Unies ou bien des gouvernements, en particulier celui de la France, pays des droits de l'Homme et de l'égalité, ils doivent tous unir leurs efforts pour contraindre par divers moyens diplomatiques et économiques les talibans à cesser cette destruction violente de l'identité des femmes et rétablir leurs droits. Les médias nationaux doivent sans cesse s'atteler à rendre compte de cette situation tragique pour que les peuples du monde n'abandonnent pas, ne laissent pas les femmes afghanes seules.

VIE DU LABORATOIRE & ACTIVITÉS DOCTORALES

WORKSHOP

AXE LIBERTÉS

Ces séminaires ont vocation à accueillir la présentation d'un ouvrage ou d'une discussion théorique par un collègue

14 FÉVRIER 2023

CONDORCET CONTRE LE MAUVAIS ESPRIT DE MONTESQUIEU

PAR MARIE CRETIN-SOMBARDIER, MAÎTRE DE CONFÉRENCE EN DROIT PUBLIC

27 MARS 2023

LE RÔLE DES SAVOIRS JURIDIQUES DANS LA GOUVERNANCE GLOBALE

PAR AFRODITI MARKETOU, MAÎTRE DE CONFÉRENCE EN DROIT PUBLIC

10 MAI 2023

LE CONTRÔLE DES POLITIQUES PUBLIQUES – PROJET DE RECHERCHE

PAR CLAIRE CUVELIER, MAÎTRESSE DE CONFÉRENCE EN DROIT PUBLIC

23 MAI 2023

DE LA DISTINCTION ENTRE DROIT ET LIBERTÉ – RÉFLEXION AUTOUR DE LA CONSTITUTIONNALISATION DE L'ACCÈS À L'IVG

PAR LAURIE MARGUET, MAÎTRESSE DE CONFÉRENCE EN DROIT PUBLIC

28 JUIN 2023

CONSTITUTIONNALISME NUMÉRIQUE

PAR CLAIRE MARZO, MAÎTRE DE CONFÉRENCE HDR

WORKSHOP

LE CONTRÔLE DES POLITIQUES PUBLIQUES

projet de recherche

Intervenante :

Claire Cuvelier, maîtresse de conférence en droit public – UPEC, laboratoire MIL (UR 7382)

10 MAI 2023
12H00-14H00
SALLE B416

FACULTÉ DE DROIT
UPEC

UPEC MIL MARCHÉS, INSTITUTIONS, LIBERTÉS

AXE LIBERTÉS

WORKSHOP

CONSTITUTIONNALISME NUMÉRIQUE

Intervenante :

Claire Marzo, autrice

28 JUIN 2023
12H00-14H00
SALLE B416

FACULTÉ DE DROIT
UPEC

UPEC MIL MARCHÉS, INSTITUTIONS, LIBERTÉS

AXE LIBERTÉS

SÉMINAIRES DOCTORAUX DU LABORATOIRE MIL

Les séminaires permettent aux doctorants de présenter l'état d'avancement de leur thèse (sujet, problématique, chapitre) sous la supervision scientifique d'un membre du MIL

7 FÉVRIER 2023

LE DROIT À L'IDENTITÉ DU CITOYEN DE L'UNION EUROPÉENNE

PAR QUITTERIE ROCCASERRA, DISCUTANTE : MARIE CRETIN SOMBARDIER

21 FÉVRIER 2023

UNE APPROCHE GÉO-JURIDIQUE DE L'ÉTAT EN CONTEXTE ARABE : LA DAWLA HISTORIQUE COMME CONCEPT EXPLICATIF DES STRUCTURES POLITICO-JURIDIQUES À L'ÉPOQUE CLASSIQUE (VII^E – XVII^E S.)

PAR NORDINE LATRECHE, DISCUTANT : FRÉDÉRIC MARTIN

11 AVRIL 2023

LES MUTATIONS DE CATÉGORIE DES NORMES CONSTITUTIONNELLES

PAR LÉA POGNET, DISCUTANTE : MANON ALTWEGG BOUSSAC

13 AVRIL 2023

LA DÉTERMINATION DES "SERVICES ESSENTIELS" : UN LEVIER DE RÉSILIENCE, À L'ÈRE DE LA DIRECTIVE NIS 1?

PAR CHARLOTTE BERSON-RICCIONI, DISCUTANT : SIMON GILBERT

30 MAI 2023

L'OBLIGATION DE NE PAS AGGRAVER SON DOMMAGE, MISE EN PERSPECTIVE AVEC LES CONDITIONS TRADITIONNELLES DE MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DÉLICTUELLE

PAR DANA EL AMINE, DISCUTANT: NATHAN ALIX



ATELIERS DES DOCTORANTS

ORGANISÉS À L'INITIATIVE ET SOUS LA SUPERVISION DES DOCTORANTS DU LABORATOIRE MIL, PRÉSENTATION D'OUVRAGES ET DISCUSSIONS AUTOUR DE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE.

22 FÉVRIER 2023

PRÉSENTATION DE LA CONTRIBUTION DE BERNARD MANIN PUBLIÉE DANS L'OUVRAGE "LE TOURNANT DÉLIBÉRATIF" ET INTITULÉE "DÉLIBÉRATION POLITIQUE ET PRINCIPE DU CONTRADICTOIRE"

PAR MATHIAS COLLOMB

14 MARS 2023

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE DE GEORG JELLINEK "RÉVISION ET MUTATION CONSTITUTIONNELLES"

PAR LÉA POGNET

29 MARS 2023

ACTUALITÉ CONSTITUTIONNELLE LIÉE À LA RÉFORME DES RETRAITES : QUELS CONFLITS NORMATIFS POUR QUELS PRÉSUPPOSÉS THÉORIQUES ?

4 AVRIL 2023

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE DE PIERRE PESCATORE "LE DROIT DE L'INTÉGRATION – ÉMERGENCE D'UN PHÉNOMÈNE NOUVEAU DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES SELON L'EXPÉRIENCE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES"

PAR STÉPHANE DE LA ROSA

2 MAI 2023

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE DE DANIELLE BOURCIER "LA DÉCISION ARTIFICIELLE" (PUF, 1995)

PAR ÉLOI BARBIER

27 JUIN 2023

DISCUSSION AUTOUR DU LIVRE DE DIPESH CHAKRABARTY "PROVINCIALISER L'EUROPE" – POTENTIEL HEURISTIQUE DES POSTCOLONIAL STUDIES DANS LA RECHERCHE JURIDIQUE

PAR NORDINE LATRECHE



4 JANVIER 2023

SOUTENANCE DE THÈSE

CITOYENNETÉ FISCALE ET DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE. DE LA PROTECTION EUROPÉENNE DU CONTRIBUABLE NATIONAL AU CONSENTEMENT DE L'IMPÔT EUROPÉEN

Madame **Marie Hemery**, doctorante sous la direction du Professeur Alexandre Maitrot de la Motte, a soutenu publiquement ses travaux de thèse intitulés « *Citoyenneté fiscale et droit de l'Union européenne. De la protection européenne du contribuable national au consentement de l'impôt européen* », devant un jury composé de :

- M. Benoît Delaunay, Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas (rapporteur)
- M. Edoardo Traversa, Professeur à l'Université catholique de Louvain (rapporteur)
- Mme Anastasia Iliopoulou-Penot, Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas (examinatrice)
- M. Stéphane de La Rosa, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (Président)



CONCOURS PHOTO

CEPASSOC

Dans le cadre du projet CEPASSOC, projet ANR de recherche sur la protection sociale des travailleurs de plateformes numériques, et afin de préparer deux journées de formation et d'étude sur la formation des travailleurs, les 5 et 6 octobre 2023 et une exposition, est proposé un concours photo. Ce concours a pour objet rendre visible ces travailleurs souvent invisibles. Tout travail de plateformes numériques peut être représenté (Uber, Deliveroo, Wecasa, etc...).

Le concours est ouvert à tout le monde, amateurs ou professionnels sans condition de nationalité ni d'âge. Chacun peut soumettre une photo qui capture l'essence du travail de plateformes. Nous recherchons des photos qui montrent les travailleurs de plateformes en train de travailler, de s'amuser, de se reposer, de manger ou de vivre leur vie quotidienne. Nous voulons voir leur humanité, leur force et leur résilience. Ce concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat pour les participants.

Composition du dossier

- Prénom, nom
- Une ou plusieurs photographie(s) de préférence HD. Une numérotation peut indiquer la succession des images.
- Un texte expliquant la démarche et la/les photographie(s) présentée(s).

Attention !

- 1 candidature possible par personne
- Mode paysage ou portrait

Envoyez votre dossier à : cepassoc@u-pec.fr



CONCOURS
PHOTO
EXPOSITION

PUBLICATIONS/OUVRAGES

RÉINVENTER LA PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS DE PLATEFORMES NUMÉRIQUES : ÉTUDE PLURIDISCIPLINAIRE DES FONDEMENTS DE LA PROTECTION SOCIALE À LA LUMIÈRE DU TRAVAIL DE PLATEFORMES

Un ouvrage publié sous la direction de Madame Claire Marzo, Maître de conférences HDR et membre du Laboratoire MIL

- Editeur : Mare & Martin
- Parution : septembre 2023

RELATIONS INTERNATIONALES DROIT – THÉORIE – PRATIQUE

Un ouvrage individuel de Bélich Nabli, Professeur de droit public et membre du Laboratoire MIL

- Editeur : Pedone
- Parution : juillet 2023

BÉLICH
NABLI



Relations
internationales

Droit - Théorie - Pratique

EDITIONS A. PEDONE
2023

L'UNION EUROPÉENNE ET LA PAIX DIX-SEPTIÈMES JOURNÉES JEAN MONNET

Un ouvrage publié sous la direction de Laurence Potvin-Solis, Professeur de droit public et membre du Laboratoire MIL

- Editeur : Bruylant
- Collection : Colloques Jean Monnet
- Parution : 11/05/2023

En cette période post-Brexit et où l'Union européenne est traversée par des crises qui en interpellent les fondements et l'avenir, à l'heure où la guerre s'installe dans son plus proche voisinage et face aux tensions et impacts multiples du conflit armé russe en Ukraine, cet ouvrage dresse un état critique, prospectif et rétrospectif, de la liaison dialectique entre l'Union et la paix. Il offre une approche juridique transversale ouverte aux sciences politiques et économiques ainsi que des regards comparés de droit international et européen permettant de cerner la paix comme concept, valeur et objectif affirmés au plan supranational. Les réflexions sont nourries d'éclairages croisés, intérieurs et extérieurs à l'Union, et d'analyses fouillées sur les réalités et enjeux internes et externes pour l'Union de son rapport à la paix.

Partant du prisme économique à partir duquel l'Europe communautaire s'est construite autour des idées de fédération européenne et de paix puis de la liaison irréductible entre la paix et la garantie des droits de l'homme placée aux confluent de l'Union et du Conseil de l'Europe par l'oeuvre décisive de leurs juridictions respectives, il montre tant la nécessité que les difficultés d'une approche de la paix prise dans sa globalité et intégrant son lien aux valeurs de l'Union telles que la démocratie, l'État de droit et le respect des droits fondamentaux. Il invite à des réflexions nouvelles sur la nature juridico politique, le modèle et l'identité de l'Union à l'aune de la paix, sur les avancées et reculs du fédéralisme européen et sur la participation des juridictions européennes à l'objectif de paix. Il donne la mesure des défis du multilatéralisme pour l'Union et d'un constitutionnalisme européen à même de répondre à l'objectif international et européen de paix.

Au-delà des questionnements sur les progrès d'un cadre juridique autonome propre au développement de l'Union, à la préservation de son unité et à l'affirmation de son autonomie stratégique voire d'une souveraineté européenne en matière de sécurité et de défense dans les différents espaces explorés, cet ouvrage développe des réflexions critiques sur les approches conceptuelles, les moyens et les instruments européens au service de la paix et sur l'implication de l'Union, avec ses perceptions variables, dans les mécanismes de résolution ou de prévention des conflits.

Par cette démarche originale, il tend à saisir la dialectique des rapports entre l'Union et la paix à l'aune des processus d'intégration et de fédéralisation rapportés aux méthodes de l'Union, leur diversification et leurs mutations. Il propose ainsi une introspection sur l'objectif de paix dans l'Union autour de quatre sessions : la paix intérieure et extérieure comme objectif axiologique d'une Union intégrée de type fédéral ; la paix aux confluent de la protection européenne des droits de l'homme ; le modèle de l'Union au prisme de l'objectif international de paix ; la contribution de l'action extérieure de l'Union aux objectifs de paix et de sécurité.

Cet ouvrage intéressera les juristes, économistes et politistes, les bibliothèques et les centres de recherche ainsi que les magistrats, avocats et membres des institutions et organismes œuvrant dans le domaine européen et international.



COLLECTION COLLOQUES JEAN MONNET

DIRIGÉE PAR LAURENCE POTVIN-SOLIS

L'Union européenne et la paix

Dix-septièmes Journées Jean Monnet

Sous la direction de
Laurence Potvin-Solis

 BRUYLANT

SÉLECTION D'ARTICLES ET DE CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES

Altwegg-Boussac, Manon – (Avec Patricia Rrapi), « Entretien avec Mohammad Mustafa Mohiqi, professeur de droit privé à l'Université de Kaboul, réfugié à Paris, Programme PAUSE (Université Paris-Est Créteil, UPEC) », La Revue des droits de l'homme [En ligne], 24 | 2023, mis en ligne le 15 juin 2023, URL : <http://journals.openedition.org/revdh/18094>

Bligh, Gregory, membre associé du Laboratoire MIL – Codirection (avec Claire Marzo) du dossier « La citoyenneté sociale à l'heure actuelle : relectures de T.H. Marshall », Revue des droits de l'Homme, n° 23, 2023 [lien]
Codirection (avec Emmanuel Jeuland) du dossier « Saisir le droit par la relation », Revue Juridique de la Sorbonne, n° 5, 2022 []

« Des statuts pluriels au statut général. Importance du processus historico-politique dans la conception des droits de T.H. Marshall », Revue des droits de l'Homme, 2023, n° 23, 23 p. [<https://doi.org/10.4000/revdh.16594>]

« Empirical Complexity as a Conceptual Claim. Reappraising Hart's Account », in Mathieu Carpentier (dir.), Meta-theory of Law, Londres, ISTE/Wiley., 2022, p. 93-148 [<https://doi.org/10.1002/9781394163694.ch4>]

« Saisir la base interactionnelle de l'autorité du droit. Préférer Austin à Kelsen », Revue Juridique de la Sorbonne, n° 5, 2022, p. 105-131 [https://irjs.pantheonsorbonne.fr/sites/default/files/2022-07/2.7-Bligh_RJS.5.pdf]

« Constitution cherche responsable – Ou comment déformer les problèmes de droit constitutionnel », JP Blog, 8 décembre 2022,

« Constitution cherche responsable (2) – Éluder la responsabilité par le recours à l'expertise. L'exemple de la réforme des retraites », JP Blog, 22 mars 2023,

Cuvelier, Claire – « La réforme du vote en prison », AJDA, 2023, n°19, p.981-989

De La Rosa, Stéphane - "L'accès aux soins des travailleurs de plateformes, quelles bases juridiques pour quelle action européenne" ?, Rev. Droit Sanitaire et Social, dec. 2022, p. 1050

"Transparence des marchés et confidentialité des informations des soumissionnaires. A propos de l'arrêt Antea Polska (CJUE, 17 novembre 2022, Antea Polska SA, aff. C-54/21), Rev. Affaires Européennes, 2021, n° 4

"Droit économique européen et transformations géopolitiques. Rapport français pour le XXX congrès de la Fédération internationale pour le droit européen (FIDE)", en ligne sur <https://www.fide-france.eu/prochain-congres>

"Peut-il exister un protectionnisme européen en matière de marchés publics", Lebase, lettre juridique n° 928, 15 décembre 2022

"Les 20 ans de l'arrêt 'Telaustria'. Retour sur un grand arrêt malgré lui" (avec Mathias Amilhat), Revue Lamy Concurrence, 2022 n° 118, pp. 3-16

De Nanteuil, Arnaud - « Charles Leben avait raison : retour sur ses réflexions au sujet de l'expropriation et de la 'liberté normative' de l'État », Les grandes pages du droit international, vol. 9, Pedone, 2023, pp. 203-217.
- « Le statut des traités de protection des investissements signés par l'Ukraine depuis l'invasion du 24 février 2022 », R.G.D.I.P. 2023/1, pp. 99-120.

Gilbert, Simon - "L'insuffisance des contrôles antérieurs à la jurisprudence Ville Nouvelle Est", in Les cinquante ans de la jurisprudence Ville Nouvelle Est, sous la direction M. Boul, J. Bousquet, C. Meurant, M. Morales et R. Radiguet, Paris, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, 2023, p. 17-39.

"Commémorer le cent-cinquantième anniversaire de l'arrêt Blanco (TC 8 fév. 1873)", avec F. Blanco et A. Jacquemet-Gauché, in Autour de l'arrêt Blanco, sous la direction de F. Blanco, S. Gilbert et A. Jacquemet-Gauché, Paris, Dalloz, Thèmes, actes et commentaires, p. 1-9.

"L'approche comparatiste de la jurisprudence Blanco", avec F. Blanco et A. Jacquemet-Gauché, RFDA 2023, n° 2, p. 220-227.

L'expropriation pour cause d'utilité publique. Chronique de jurisprudence, AJDI 2023, p. 332-336.

L'expropriation pour cause d'utilité publique. Chronique de jurisprudence, AJDI 2023, p. 256-260.

Maitrot de la Motte, Alexandre - « Droit fiscal de l'Union européenne : chronique de jurisprudence et de législation (1er déc. 2022 – 28 fév. 2023) », Revue de Droit Fiscal, 2023, n° 18, comm. 177, pp. 5-17 (avec Anne Iljic, Fabrice Pezet et Flora Sicard)

« Droit fiscal de l'Union européenne : chronique de jurisprudence et de législation (1er sept. 2022 – 30 nov. 2022) », Revue de Droit Fiscal, 2023, n° 5, comm. 96, pp. 9-19 (avec Anne Iljic, Fabrice Pezet et Flora Sicard)

« La cour d'appel de Paris reconnaît des garanties nécessaires mais insuffisantes pour les redevables solidaires de la taxe de 3 % », Revue de Droit Fiscal, 2023, n° 16, comm. 170, pp. 31-36 (note sous CA Paris, pôle 5, ch. 10, 13 févr. 2023, n° 21/01048, Sté Lupa, avec Me Jacques-Henry de Bourmont)

« L'insuffisante protection des contribuables face à la méconnaissance des libertés européennes de circulation par les juridictions nationales », Revue de Droit Fiscal, 2023, n° 9, comm. 117, pp. 37-48 (note sous CE, 9e et 10e ch., 1er avr. 2022, n° 443882, Sté Kermadec)

« Les rescrits fiscaux et la régulation de la concurrence dans l'Union européenne », Concurrences, 2023, n° 2, pp. 25-29

« Le crédit d'impôt recherche et les thèses de doctorat en droit : une réforme réglementaire s'impose », Revue de Droit Fiscal (note sous CE, 14 octobre 2022, n° 443869, Selarl Pierre Fribourg - Marc Fribourg)

« Droit fiscal européen (1er avril 2022 – 31 mars 2023) » (avec Charlène Herbain), Journal de droit européen, 2023, n° 6

« Chronique de fiscalité – année 2022 », Revue Trimestrielle de Droit Européen, 2023, n° 2

Marguet, Laurie – Participation à la chronique annuelle : Droit et genre, Panorama annuel, Recueil Dalloz, 2023 (à paraître)

« La constitutionnalisation du droit à l'IVG », Blog Juspoliticum, décembre 2022

« Les préférences comme obstacles au plein déploiement du droit de la non-discrimination en droit allemand. L'exemple de la liberté contractuelle », in E. FONDIMARE, R. MEDDARD, Les préférences en droit et la lutte contre les discriminations, LGDJ, (à paraître).

« La complexité du dispositif juridique de lutte contre la haine en ligne », Cahiers droit, sciences et technologie, 16/2023.

« Entre démedicalisation et stigmatisation : les tâtonnements du principe d'égalité en matière d'AMP », in X. BIOY, M. CLANET, E. RIAL SEBBAG, La loi de bioéthique, actes du colloque (Toulouse, décembre 2021) EKSA (à paraître)

« Les références à la nature en droit de la bioéthique - De la mise en lumière, par le concept de genre, des tensions entre égalité et naturalité » in N. SILD, G. BLIGH, Les doctrines du droit naturel, actes du colloque (Créteil, février 2021) (à paraître).

Marzo, Claire – The new challenges of care work in light of digitalisation and platformisation in Laetitia Thissen and Agnes Mach, The European Care Strategy: A chance to ensure inclusive care for all?,

<https://feeps-europe.eu/publication/the-european-care-strategy/> / (Les nouveaux défis du travail de soins à la lumière de la digitalisation et de la plateformisation)

Mohiqi, Mohammad Mustafa - "Data's Nature and It's Prevailing Right under Islamic Law", International Journal of Multicultural and Multireligious Understanding, vol. 10, n° 3, mars 2023, p. 221-230

"Personal Data Protection in the Iranian Legal System", Journal of Politics and Law, vol. 16, n° 3, juin 2023, p. 10-20

Montalivet, Pierre de - V° « Qualité de la loi », in Damien CONNIL, Priscilla JENSEL-MONGE et Audrey de MONTIS (dir.), Dictionnaire encyclopédique du Parlement, Bruxelles, Larcier-Bruylant, coll. « Études parlementaires », 2023, à paraître
- « Le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État, complices ou concurrents dans le contrôle de la loi ? », RFDC, 2023, à paraître

Saunier, Claire – "Quand le gouvernement britannique oppose son veto au Parlement écossais : Retour sur la première utilisation de la section 35 du Scotland Act 1998", L'Observatoire du Brexit, 1er février 2023, consultable en ligne :
<https://brexit.hypotheses.org/date/2023/02>

"La position délicate du juge des référés face à la crise sanitaire: entre interventionnisme ambigu et déférence nécessaire", in BARANGER D., BEAUD O., GUERIN-BARGUES C. (dir.), Les démocraties face au Covid, Editions Panthéon-Assas, 2023, pp. 163-168.

Wagner, Noé – Avec **Norbert Foulquier** et **Inès Lamouri** "Plan de sauvegarde et de mise en valeur et autorisations domaniales", AJDA, 21 nov. 2022, p. 2246

Avec **Inès Lamouri** "Chronique de droit du patrimoine", Dossiers Urbanisme Aménagement (Le Moniteur), janv. 2023, n° 54, p. 38.

Avec **Inès Lamouri** "Chronique de droit du patrimoine", Dossiers Urbanisme Aménagement (Le Moniteur), juillet 2023, n° 56, p. 35.

Xenou, Lamprini - "How Do French Courts Deal with Article 47 of the EU Charter? There is Still Room for Progress", (avec Marion Ho-Dac), Blog of ReaLaw (Review of European Administrative Law), 2023
<https://realaw.blog/2023/06/02/how-do-french-courts-deal-with-article-47-of-the-eu-charter-there-is-still-room-for-progress-by-marion-ho-dac-amp-lamprini-xenou/>